

71 millions dans son budget. Et lorsqu'on analyse la situation de la Société dans les sept ou huit dernières années, on réalise que c'est de l'ordre de 300 millions de dollars réels que la Société s'est vu amputer par le gouvernement précédent sans pour autant que ce dernier assure à la Société les moyens nécessaires pour avoir une administration conforme à l'image que le Parlement voudrait avoir de Radio-Canada.

C'est ainsi que le président actuel de la Société a été le premier à reconnaître que l'image administrative, l'image financière de Radio-Canada n'était pas ce qu'elle devrait être, et ce que ce gouvernement a fait fi de s'assurer que la Société Radio-Canada, sur le plan de son administration, revoie ses procédures, s'assure que le côté administratif de la Société n'est pas plus lourd qu'il devrait l'être afin de permettre l'utilisation des fonds publics là où la Société est créée, c'est-à-dire dans la créativité, dans la productivité, et dans la production.

Monsieur le Président, l'avenir de la Société Radio-Canada... le député peut s'en inquiéter. Mais je peux le rassurer, je peux lui dire que ce gouvernement depuis Bennett, lorsque la première loi a été passée, depuis M. Diefenbaker, lorsqu'il était chef de gouvernement et qu'il a créé le bureau de radiotélévision et lorsqu'il a divisé le bureau de radiotélévision et la Société Radio-Canada, lorsque le précédent chef de gouvernement, M. Clark, a créé la Commission Applebaum-Hébert, et l'actuel gouvernement de M. Mulroney, je peux vous assurer que la Société Radio-Canada a un gouvernement compréhensif de son mandat et de ses besoins.

● (1620)

[Traduction]

**M. Baker:** Monsieur le Président c'est fort intéressant. J'ai dit que le ministre avait beaucoup de facilité à communiquer, surtout pour défendre la cause du gouvernement. Il vient de mentionner que le gouvernement précédent avait restreint le mandat de Radio-Canada. J'ai lu dans le journal d'aujourd'hui que le ministre aurait déclaré que les dépenses du réseau français seront majorées. Le gouvernement accroît le mandat de Radio-Canada après l'avoir réduit sensiblement.

Je voudrais poser une simple question au ministre. Il a déclaré que le gouvernement précédent avait comprimé le budget de Radio-Canada. Il a ensuite ajouté que n'eut été ces réductions à Radio-Canada il y a de nombreuses années, ma circonscription aurait peut-être encore sa station de radio. Permettez-moi de lui rappeler que c'est à cause des compressions budgétaires du gouvernement actuel que j'ai perdu ma station de radio. L'ancien ministre des Communications aurait agi si j'avais signalé à la Chambre la perte de la seule station de radio dans ma circonscription. La question que je veux poser au ministre est fort simple. Quelle est sa fonction aux termes de la Loi sur la radiodiffusion? Peut-on en appeler au ministre ou devons-nous croire sur parole M. Juneau qui prétend que c'est pour obéir aux directives du ministre des Communications et du gouvernement actuel, qu'il a dû prendre ces mesures rigoureuses? Comment peut-on procéder? Les Canadiens peuvent-ils interjeter appel auprès du ministre? La loi sur la radiodiffusion ne lui accorde-t-elle aucun pouvoir sur ces réductions et pourrait-il en annuler ou en abroger certaines?

### *Investissement Canada—Loi*

[Français]

**M. Masse:** Monsieur le Président, le député grâce à son expérience parlementaire, beaucoup plus importante que la mienne d'ailleurs, sait fort bien que le rapport annuel de la Société Radio-Canada est déjà déposé devant cette Chambre, et que le comité parlementaire sur les communications a tout loisir d'interroger, si c'est son intention, les responsables de la Société Radio-Canada. Mais il n'est pas de ma responsabilité, et le député le sait fort bien, de donner des instructions à la Société Radio-Canada sur des gestes administratifs quotidiens dans des secteurs qui sont de leurs responsabilités.

J'aimerais également l'informer que lorsque, à Montréal, j'ai constaté ce que tous les francophones du Québec et de l'extérieur ont déjà constaté depuis de nombreuses années, il y a de la part des francophones une certaine désaffection devant certaines émissions produites par les sociétés privées ou publiques du secteur de télévision, au profit d'une plus grande audience vers la télévision anglophone ou la télévision américaine.

Cela est un fait vérifiable dans toutes les données statistiques et il appartient...

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais la période de questions et commentaires est terminée.

[Traduction]

Y a-t-il consentement unanime pour laisser le ministre continuer? Quelqu'un a dit non. Je regrette. Le député de York-Est (M. Redway).

**M. Alan Redway (York-Est):** Monsieur le Président, c'est un grand plaisir que d'avoir l'occasion de parler en faveur du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada et l'organisme appelé Investissement Canada. C'est un plaisir, parce qu'il s'agit là, en fait, de la deuxième partie du programme de relance économique du gouvernement. Il ne faut jamais l'oublier. Il ne faut pas oublier non plus pourquoi nous avons été élus. C'est principalement pour remettre le pays au travail et créer des emplois. Ce projet de loi est justement destiné à cela.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le programme suivi par les gouvernements pour stimuler l'économie en période de récession a toujours été de dépenser davantage pour créer des emplois. Malheureusement, que nous soyons d'accord ou non avec la dépense de fonds publics, cette option nous est maintenant fermée, tout comme elle est fermée aux autres gouvernements de ce pays. La raison, c'est que chaque fois que quelqu'un propose des dépenses gouvernementales, il y a immédiatement une immense clameur qui s'élève pour rappeler l'énormité de notre déficit. Ce déficit entrave vraiment le gouvernement et limite ses choix.

Les députés de l'opposition ont parlé régulièrement du déficit depuis le début de la session. Ils nous ont dit que le gouvernement devait n'en faire aucun cas et s'occuper de la création d'emplois. Ils ont prétendu que la façon d'y parvenir était de dépenser toujours davantage. Bien entendu, ce n'est pas ainsi qu'ils avaient abordé le problème au cours de la campagne électorale. A ce moment-là, tous les partis reconnaissaient que le déficit était un problème dont il faudrait s'occuper en priorité.

Le gouvernement a donc envisagé la relance économique en plaçant le déficit au premier rang des priorités. C'est ce que